



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## abstentionnisme

Question écrite n° 27103

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème de l'abstention des jeunes aux différentes élections. En effet, l'abstention représente un danger pour notre démocratie. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes électeurs. Or la catégorie des 13-18 ans représente en France aujourd'hui près de 5 millions de personnes. L'idée d'inscrire d'office sur les listes électorales de la commune de leur domicile réel les personnes qui remplissent la condition d'âge, sous réserve qu'elles répondent aux autres conditions prescrites par la loi, mérite d'être étudiée. Elle ne saurait cependant régler pour autant le problème de l'appropriation de la politique par les jeunes électeurs. Il lui demande ce qu'il compte faire pour sensibiliser la catégorie des 13-18 ans à la nécessité de remplir son devoir de citoyen et d'être un acteur de la vie démocratique en participant aux différents votes.

### Texte de la réponse

Les études de sociologie électorale montrent que la participation des jeunes est régulièrement plus faible que celle des autres adultes même si la différence de comportement se resserre lors des élections présidentielles et législatives, lesquelles suscitent une mobilisation plus intense que les autres scrutins. La loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office des personnes âgées de dix-huit ans sur les listes électorales a été une première réponse à une certaine désaffection à l'égard de la procédure d'inscription sur les listes électorales. En 2004, 600 990 jeunes ont bénéficié de ces dispositions. La participation des citoyens à la vie publique impose qu'ils possèdent les connaissances institutionnelles et électorales nécessaires à une bonne compréhension de la portée des actions publiques. Cette instruction civique est dispensée dans le cadre des programmes scolaires. En 2004, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a reconduit l'opération de distribution d'un livret républicain dans tous les établissements scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27103

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2003, page 8132

**Réponse publiée le :** 22 mars 2005, page 3017